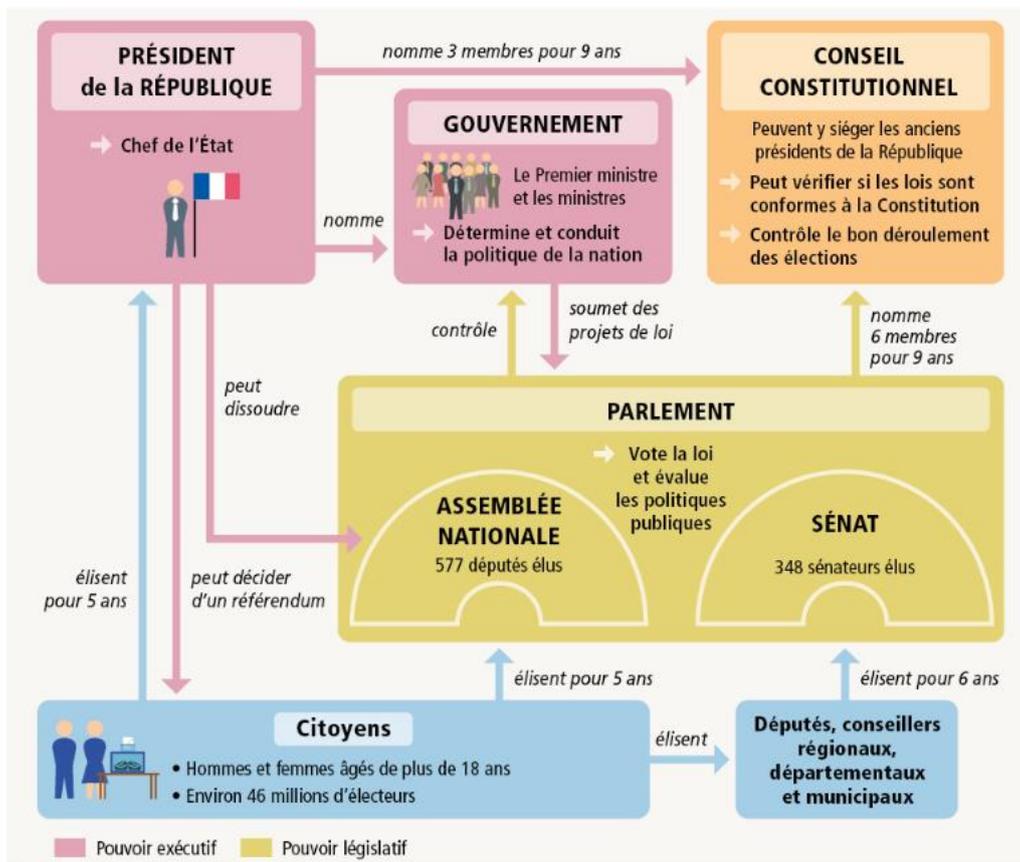


Activité 2 : Le cheminement de la loi



1 Les institutions de la V^e République



2 Justice pénale des mineurs : les étapes de la loi

3 Les débats au Parlement

a. À l'Assemblée nationale

« Derrière les jeunes délinquants, il y a des parcours de vie d'enfants cabossés, mais il y a aussi des victimes touchées par la violence de ces mineurs. Cette réforme trouve le juste équilibre entre la sanction parfois, l'éducation toujours, la réparation et la réinsertion. »

Erwan Balanant, député MoDem, 10 décembre 2020.

« Cette réforme n'est engagée que sur des objectifs comptables. C'est de magistrats et de moyens dont la justice des mineurs manque. »

Danièle Obono, députée LFI, 15 février 2021.

b. Au Sénat

« C'est un texte nécessaire et équilibré, qui ne laisse pas le répressif prendre le pas sur l'éducatif. »

Dominique Verien, sénatrice UDI, 26 janvier 2021.

« Nous déplorons un certain manque d'ambition, un acte manqué : nous espérons un véritable "Code des mineurs" réformant à la fois l'enfance délinquante et l'enfance en danger. »

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS, 16 février 2021.

D'après les sites nosdeputés.fr ; lcp.fr ; senat.fr, 2020-2021.